



TARIFS EPURATION 2024

Conformément à l'article 5 de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux du 19.01.1994, le tarif ci-dessous a été approuvé par la Municipalité d'Aubonne dans sa séance du 24 novembre 2023 pour une entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2024.

Pour 2024, l'entretien régulier de notre STEP continue selon le planning avec un tranche importante prévue l'année prochaine. Les comptes 2022 profitent de la consommation d'eau importante qui sert de base à la facture sur la taxe d'épuration.

Vous trouverez ci-dessous le schéma de couverture des coûts de ces dernières années :

Epuration (taxe en fonction du m3 d'eau consommée)

	Budget 2023*	Budget 2024	Comptes 2022
Frais épuration	515'000	563'000	478'986
Taxe épuration	460'000	480'000	535'484
Résultat	-55'000	-83'000	56'498

Entretien des collecteurs (taxe en fonction du volume ECA des bâtiments raccordés)

	Budget 2023	Budget 2024	Comptes 2022
Frais entretien	369'500	312'600	312'969
Taxe entretien	500'000	510'000	494'005
Résultat	130'500	197'400	181'036

TARIFS 2023		TARIFS 2024	
Epuration (avec facture d'eau par la SEFA)	1.25/m3 eau cons.	Epuration (avec facture d'eau par la SEFA)	1.25/m3 eau cons.
Entretien (avec facture d'impôt foncier)	0.21/m3 volume ECA	Entretien (avec facture d'impôt foncier)	0.21/m3 volume ECA
Taxe unique de racc. (avec permis de construire)	Fr. 15.--/surface de plancher brut	Taxe unique de racc. (avec permis de construire)	Fr. 15.--/surface de plancher brut

LA TVA SERA AJOUTEE A CES MONTANTS

La Municipalité d'Aubonne